

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 74 Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 3.2			
Code	PEIM3B74PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Laura MARTELLA (laura.martella@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Mons Geoffrey LENOIR (geoffrey.lenoir@helha.be)</p> <p>HELHa Gosselies Carine LEPORCQ (carine.leporcq@helha.be)</p> <p>HELHa Leuze-en-Hainaut Anne-Sophie DESMET (anne-sophie.desmet@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'appropriier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
 - 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
 - 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
 - 6.3 Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des

- projets signifiants
- 6.5 Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
- 7.1 Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, l'étudiant sera capable de concevoir des dispositifs de différenciation, d'appliquer des démarches et des contenus abordés dans le cadre du cours et de les ajuster.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM3B74PPA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection 15 h / 1 C
des difficultés d'apprentissage et leur remédiation

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM3B74PPA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection 10
des difficultés d'apprentissage et leur remédiation

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
 Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation			
Code	12_PEIM3B74PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Carine LEPORCQ (carine.leporcq@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Concevoir et faire évoluer des dispositifs de différenciation.
 Mettre en pratique des dispositifs de différenciation « a priori et a posteriori » dans une classe.
 Découvrir et vivre la réalité des différences.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de AA, l'apprenant sera capable de :

- Concevoir des dispositifs d'enseignement, les tester, les évaluer, les réguler.
- Mobiliser des connaissances en sciences humaines pour une juste interprétation des situations vécues en classe et autour de la classe ainsi que pour une meilleure adaptation aux publics scolaires.
- Être informé sur son rôle au sein de l'institution scolaire et exercer la profession d'enseignant telle qu'elle est définie dans les textes légaux de référence.
- Porter un regard réflexif sur sa pratique de classe. (C.4)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Nous abordons la différence dans toute sa complexité :
 - les processus d'apprentissage communs et les spécificités de chacun ;
 - les limites de la différenciation et ses biais.

Démarches d'apprentissage

Exposés - Lectures réflexives - Travaux individuels et collectifs

Dispositifs d'aide à la réussite

Les échanges individuels entre le professeur et chaque étudiant permettront d'assurer un feedback personnel en relation à l'état d'avancement de chacun. Les interactions en groupes durant les cours permettront également un partage des connaissances et des remédiations immédiates.

Sources et références

Boucenna, S. (2011). *101 fiches pour différencier*. Presses universitaires de Namur.
Caron, J. (2003). *Apprivoiser les différences*. La Chenelière.
Kahn, S. (2010). *Pédagogie différenciée*. De Boeck.
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2012). *Enseigner aux élèves avec troubles d'apprentissage*.
Caron, J. *Apprivoiser les différences*. La Chenelière
Pratiques de pédagogie différenciée, publication Communauté Française
Outil pour le diagnostic et la remédiation des difficultés d'acquisition de la lecture, publication Communauté Française
Hoeben, S. et al. *Miser sur les différences, êtres gagnants*. Labor Education.
Morissette, R. *Accompagner la construction des savoirs*. La Chenelière.
Khan, S. (2010). *Pédagogie différenciée*. De Boeck.
Przesmycki, H. (2004). *La pédagogie différenciée*. Hachette Éducation.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

diaporamas et documents de cours, disponibles sur la plateforme.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail de synthèse à poster sur Connected durant la session.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Tvs	100			Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).